

« Ennemond Mulet, conseiller au Parlement du Dauphiné. » Il cite encore un exemple qui prouve combien il était considéré. Lorsqu'Henri II, roi de France, à la mort de Gabriel, dernier marquis de Saluces, réunit ce marquisat à la couronne, comme fief mouvant du Dauphiné, il y envoya deux jurisconsultes pour étudier les lois et usages du pays, et préparer les bases d'un règlement général de justice. Ces deux jurisconsultes furent Aymar du Rivaill et Laurent Rañot, conseillers au parlement de Grenoble.

Cette considération, cette confiance, il ne les devait pas seulement à ses aïeux, à son nom, à son rang social, il en était redevable surtout à son mérite personnel et à son amour du travail. En effet, on a de lui une histoire du droit civil et canonique, ou si l'on veut, une histoire du droit romain et une explication de la loi des XII tables. Il avait à peine vingt-cinq ans lorsque ce livre fut imprimé en 1515 (1). Cet ouvrage est un des premiers commentaires qui aient été faits en France sur les plus illustres jurisconsultes de l'empire romain, dont les travaux réunis ont formé les Pandectes. Il a été si généralement estimé, qu'après avoir été réimprimé à Mayence (in-8, 1527), il a eu huit éditions jusqu'en 1551. Aussi voyons-nous sur ce magistrat éclairé, dans la *Biographie universelle*, ce jugement assez positif : « Ses ouvrages eurent beaucoup de réputation et devaient en avoir. » On a pu trouver que son travail sur le droit laissait désirer plus de développement ; mais on a rendu une entière justice à la consciencieuse exactitude de ses recherches, au lumineux ensemble de ses vues.

Nous savons qu'à cette époque, comme depuis, les magistrats les plus recommandables, après avoir dignement accompli les devoirs de leur charge, consacraient leurs loisirs à cultiver les muses. Pour en citer ici quelques-uns, nous avons d'Etienne Pasquier des *recherches sur la France*, des épîtres en forme de mémoires, des poésies latines, même des jeux poétiques en fran-

(1) Petit in-4°, Valence, chez Loys Olivier. L'auteur, au commencement de son histoire des Allobroges, prend le titre de seigneur de la Rivallière et de Lieu-Dieu.